



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 6 décembre 2024**

Dossier 13 – DGATL - DAF

L'ajustement qui nous a été proposé à présent concerne la transformation d'une mission en service au sein de la DAF de la DGATL ainsi que le rattachement d'un service existant à ce même service.

Les objectifs énoncés sont bien trop généraux pour que nous puissions nous prononcer sur ce dossier. Il s'agit en effet de « *valoriser et optimiser le patrimoine municipal tout en assurant la sécurité des usagers* ».

Les missions de suivi des travaux et de la sécurité des bâtiments ne sont-elles pas une des missions de la DGAVQ et notamment de la DBEC ?

Nous ne comprenons pas la pertinence et la plus value de la création de ce service car celui-ci ne correspond pas à la feuille de route que vous avez énoncé concernant les DAF.

Cette proposition n'est pas cohérente.

En effet, si l'on ajoute à cette création les missions concernant les systèmes informatiques et logistiques qui n'ont aucun point commun avec les travaux et la sécurité des bâtiments, on ne peut qu'être interrogatif sur cet ajustement.

Merci de bien vouloir nous expliciter en détail, notamment sur le volet des ressources humaines, les orientations qui seront mise en œuvre pour la bonne opérationnalité de ce nouveau service.